

**COMMUNE DE MOYAUX - CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 JUILLET 2011**

**Secrétaire de séance :** Mme Jeanne BARDIAUX

**Absents :** M Jean ANDRIEU  
M Jean Claude CALUS  
M Alain LEBEY  
MME Sarah JOANNAUD-MOUTIER

**Pouvoir :** M Michel TESSON  
M Benoît CHARBONNEAU  
M. Jacques COUTURE

**Ordre du jour**

**1. BUDGET PRINCIPAL.**

---

Selon l'étude prospective de la Trésorerie, en date du 12/07/2011, le besoin de la commune pour faire face aux obligations budgétaire, s'élève à 800 000 €, ainsi répartis :

- Emprunt long terme : 400 000 €
- Ligne de trésorerie : 400 000 €

Pour information,

- 60 000 € restent à rembourser, le 10/08/2011, sur la ligne de trésorerie en cours.
- Le besoin de fonds de roulement s'élève à 449 237 €

**1.1. Emprunt long terme.**

**Objet.**

Appel à l'emprunt long terme sur 7 ans, à taux fixe, d'un montant de 400 000 €.

Organisme bancaire	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	DEXIA
Taux fixe trimestriel	3,74 %	4,00 %	3,97 %
Frais de dossiers	450 €	250 €	0,15 % du prêt
Remboursement anticipé	Indemnité	Indemnité 6 mois	Indemnité

**Délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix et la proposition du Crédit Agricole.

**1.2. Ligne de trésorerie.**

**Objet.**

Ouverture d'une ligne de trésorerie sur un an.

Organisme bancaire	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	DEXIA
Taux	Euribor 3 mois Moyenné + 0,55% Juillet 2011 : 2,037 %	T4M + 0,85 % Juin 2011 : 2,02 %	Ne fait plus de ligne de trésorerie
Montant	400 000 €	250 000 €	
Frais de dossier	400 €	0	
Commission d'engagement	0	300 €	
Commission de non utilisation	0	0,20 %	

#### Délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix et la proposition du Crédit Agricole.

#### 1.3. Suite de sinistre – paiement de facture et encaisse de chèque.

##### Objet.

Frais et remboursement complémentaire après effraction de la porte de secours du Foyer Espace Culturel.

- Montant de la facture : 1 874,47 € HT soit 2 241,87 € TTC
- Remboursement ALLIANZ : 301,00 €

##### Délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'encaisse du chèque.

#### 1.4. Taxes et produits irrécouvrables.

##### Objet.

Demande du comptable d'allocation en non valeur de titres, cotes et produits, pour un montant de 633,50 €.

- Exercice 2009 : 336,00 €
- Exercice 2010 : 297,50 €

##### Délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande du comptable d'allocation en non valeur de titres, cotes et produits, pour un montant de 633,50 €.

#### 1.5. Refuge animal augeron – avenant au contrat.

##### Objet.

Avenant à la convention, concernant la subvention participative de la commune de Moyaux aux frais de l'association, relatifs aux prestations de garde et d'entretien des animaux qui lui sont confiés.

- 0,70 € par habitant – 1 369 habitants au dernier recensement.

##### Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix « pour », 2voix « contre » et 8 abstentions, décide de ne pas donner suite à la proposition d'avenant à la convention.

## **2. LA REFORME TERRITORIALE ET LES PROJETS DE FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES.**

---

### **2.1. Rappel de Loi du 16 décembre 2010.**

Le nombre et l'enchevêtrement des périmètres des structures intercommunales rendent peu lisible pour le citoyen la mise en œuvre des politiques locales.

C'est la raison pour laquelle la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales vise le triple objectif d'achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre, de rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants et de simplifier l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

La loi fixe les orientations à prendre en compte par le schéma :

- La constitution d'EPCI à prendre en compte par le schéma ; la définition de territoires pertinents, qui pourront être appréhendés à partir des bassins de vie, des unités urbaines au sens de l'INSEE et des schémas de cohérences territoriale, sans cependant que de tels périmètres soient forcément à convertir automatiquement en périmètres intercommunaux ;
- La rationalisation des structures, notamment les syndicats, en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect du développement durable ;
- L'accroissement et le rééquilibrage de la solidarité financière, notamment en ce qui concerne le rattachement des communes isolées à des intercommunalités ;
- La réduction très significative du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

### **2.2. La démarche des Pouvoirs Publics.**

#### **2.2.1. Les échanges avec les collectivités.**

Monsieur le Préfet :

- Constate que, dans le département, seule une Communauté de Communes, celle de « Moyaux – Porte du Pays d'Auge » a une population totale de moins de 5 000 habitants et seulement 4 communes, Colleville, Montgomery, Ouistreham, Carcagny et Saint André sur Orne, sont isolées.
- Indique qu'il ne désire pas faire sortir des communes des actuels périmètres intercommunaux pour en rejoindre d'autres. L'intercommunalité est le résultat d'une histoire d'association de communes qui doit constituer le point de départ d'une nouvelle réflexion et ne doit pas être défaite par des partitions des Communautés existantes.
- Précise que les limites des Scot doivent être respectées.
- Souhaite, ce principe étant fixé, avoir le sentiment des élus sur trois questions :

Les questions posées :

- La première question est de savoir si le stade d'intégration intercommunale du département du Calvados est suffisant, c'est-à-dire si la carte actuelle est, en l'état, satisfaisante.
- La seconde question est, s'il faut faire évoluer la situation, de savoir jusqu'où il faut regrouper les EPCI existants.
- La troisième question vise à déterminer les critères des regroupements qui peuvent être proposés. La démographie, c'est-à-dire la taille à partir de laquelle les intercommunalités actuelles peuvent être regroupées (5 000, 7 000, 10 000, ...) en est un, d'autres, comme le regroupement autour de chef lieu d'arrondissement (c'est-à-dire la centralité) pourraient être envisagés.

Suite à ce débat, plus de deux cents contributions ont été reçues sur le site internet de la Préfecture ou par courrier.

#### **2.2.2. La contribution de la Communauté de Communes Moyaux – Porte du Pays d'Auge.**

Les communes et communautés de communes ont apporté leurs contributions, dont la Communauté de Communes Moyaux – Porte du Pays d'Auge, à l'issue de la séance du Conseil Communautaire du 28 avril 2011, dont les conclusions étaient les suivantes :

« Il apparaît, en conséquence indispensable :

- que le potentiel économique, artisanal, commercial, industriel et touristique du territoire communautaire, actuel ou futur, soit pris en compte.
- que le futur regroupement préserve les services publics,

- que les modalités du rattachement doivent être précisées, en particulier les conséquences budgétaires et fiscales, ainsi que la gouvernance et la représentativité au sein de la future collectivité,
- que les compétences et leur exercice, soient préservées, certaines très récemment déléguées, à la Communauté de Communes, tel le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- que le périmètre le plus pertinent de la nouvelle collectivité, doit être déterminé sans que le potentiel démographique ne constitue un blocage vers une structure étendue, regroupant plusieurs Communautés de Communes, au seul fait que la loi n'imposerait pas leur rattachement de ce point de vue.

A l'issue du débat, et après que les neuf communes se fussent exprimées, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du maintien en tant que telle de la Communauté de Communes Moyaux - Porte du Pays d'Auge, redoutant les effets sans bénéfice d'un simple rattachement, selon la carte n01. Mais il a souhaité également, si le seul critère démographique devait être finalement retenu, que le rattachement se fasse au sein d'une collectivité la plus étendue autour de Lisieux, capitale du Pays d'Auge, autorisant la délégation de nouvelles compétences et de nouveaux services.

Cette nouvelle collectivité, devrait alors regrouper au moins les 4 Communautés de Communes de Lisieux Pays d'Auge, Moyaux - Porte du Pays d'Auge, du Pays d'Orbiquet, et du Pays de Livarot,. Le rattachement de la Communauté de Communes de Blangy - Pont l'Evêque ne saurait être exclu de la réflexion, autorisant alors la création d'une Communauté d'Agglomération du Pays d'Auge, bordée par les deux autoroutes A 13 et A 28.

Ainsi serait constituée une Communauté d'Agglomération, équilibrant le Département, redonnant une nouvelle dimension à la ville de Lisieux, au Sud Pays d'Auge, tout en préservant le poids et la représentativité du monde rural, dans la gouvernance de la future structure. »

### **2.3. Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados.**

Monsieur le Maire rappelle la lettre de Monsieur le Préfet adressée aux Maires et aux Présidents de Communauté de Communes, le 31 mai 2011, relative au projet du schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados, présenté aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale, le 30 mai 2011 – cf. document en annexe.

« Concernant Lisieux, il est proposé la fusion de la communauté de communes de Moyaux - Porte du Pays d'Auge, seul EPCI à fiscalité propre de moins de 5 000 habitants du département, avec celle de Lisieux Pays d'Auge. Le schéma fixe l'orientation d'aboutir à la création d'une communauté d'agglomération dans le Sud Pays d'Auge suivant un calendrier et des modalités qui restent à discuter. »

Ce projet de schéma a fait l'objet d'une étroite concertation. Le Préfet et les Sous-Préfets d'arrondissement ont rencontré les Elus, Parlementaires, Maires, Président d'EPCI, à leur demande, pour leur présenter les enjeux de la Réforme, le calendrier et pour écouter leurs propositions.

Le projet propose, pour ce qui concerne la Communauté de Communes Moyaux - Porte du Pays d'Auge, la fusion avec la Communauté de Communes de Lisieux Pays d'Auge, créant un nouvel ensemble de 33 communes et de 41 984 habitants. Il souligne les enjeux majeurs auquel est confronté le sud Pays d'Auge, sur le plan socio-économique, les enjeux d'avenir liés au positionnement du pays d'Auge dans l'ensemble normand, et l'objectif, réfléchi et concerté, de la création d'une communauté d'agglomération, qui garde toute sa pertinence.

Cette proposition, conforme aux orientations de la Loi, s'explique par la proximité géographique des deux Communauté de Communes et par l'attractivité forte du bassin de vie de Lisieux sur les habitants résidant dans le périmètre de la Communauté de Communes Moyaux - Porte du Pays d'Auge.

**Comme l'a prévu la loi, le projet doit être soumis au Conseil Communautaire pour avis dans un délai de 3 mois. A défaut l'avis sera réputé favorable.**

Il est rappelé la constitution d'un groupe de travail élargi, à l'initiative de Monsieur le Sous-préfet, lequel s'est déjà réuni une première fois afin d'étudier les modalités de la constitution d'une Communauté élargie autour de Lisieux.

### **2.4. La démarche de la Communauté de Communes.**

Suite à la dernière réunion du Conseil Communautaire, le 28 avril 2011, et conformément à ses recommandations, le Conseil Municipal est informé des démarches entreprises par Monsieur le Président :

- envoi à Monsieur le Préfet de la contribution du Conseil Communautaire.
- rencontres avec les Communauté de Communes de Lisieux de Livarot, et de Pont-l'Evêque – Blangy le Château.
- deuxième réunion avec la Communauté de Communes Lisieux – Pays d'Auge, préluant à des réunions de travail centrées sur les compétences des deux collectivités.

Des rencontres avec les Communautés de Communes, il est ressorti :

- une approbation de la démarche de la Communauté de Communes Moyaux Porte du Pays d'Auge.
- le regret, en particulier pour Livarot, que celle-ci n'est pas été initiée par la plus grande collectivité concernée.
- les disparités entre les territoires du sud et du nord, ces derniers fortement marqués par le développement de l'estuaire.
- une volonté partagée de promouvoir le Pays d'Auge, sur le plan économique, touristique, social ...
- une interrogation sur le rôle que pourrait jouer dans ce cadre Pays d'Auge Expansion.

## **2.5. Position du Conseil Municipal - avis sur la proposition de Monsieur le Préfet.**

Le débat s'établi sur la proposition des pouvoirs public, la position de la Communauté de Communes Moyaux Porte du Pays d'Auge qui s'est prononcée contre, l'avenir socio-économique du Pays d'Auge, et la création d'une Communauté de Communes étendue autour de Lisieux.

Madame Jeanne BARDIAUX et Monsieur Erik SAUCISSE, Conseiller Municipaux, soulignent leur manque d'information concernant la réforme territoriale, n'ayant pas à siéger au Conseil Communautaire. En conséquence il leur apparait difficile de participer valablement au vote ;

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que la question de la réforme d territoriale a déjà été présentée lors de la réunion du 21 avril 2011, et qu'il s'est attaché à donner aux Conseillers municipaux les informations nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix « pour », 10 voix « contre », se prononce contre le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados, intégrant la fusion des Communautés de Communes de Moyaux Porte du Pays d'Auge et de Lisieux Pays d'Auge.

## **3. REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT – INFORMATION.**

---

### **Objet:**

La réforme de la fiscalité de l'aménagement entre en vigueur le 1er mars 2012. Pour mettre en oeuvre cette réforme, les collectivités doivent prendre les délibérations nécessaires avant le 30 novembre 2011.

Le nouveau dispositif repose sur deux taxes :

- La taxe d'aménagement (TA) dont l'objectif principal est la simplification en réduisant le nombre d'outils de financement tout en assurant un rendement constant aux collectivités;
- Le versement pour sous-densité (VSO) avec pour objectifs de promouvoir un usage économe des sols et de contribuer à la lutte contre l'étalement urbain.

La taxe d'aménagement se substitue notamment à la taxe locale d'équipement.

Afin d'accompagner les collectivités locales, la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados a actualisé son site extranet « application du droit des sols » avec une rubrique « taxes et participations » et un volet dédié à la fiscalité de l'aménagement. S'y trouve notamment une présentation de la réforme et des modèles de délibération (sur le site internet de la OGALN). Un outil de simulation de la taxe d'aménagement sera également bientôt disponible.

## **4. RESSOURCES HUMAINES.**

---

### **4.1. Contrat pour besoin occasionnel.**

#### **Objet.**

Contrat pour besoin exceptionnel du 15 juillet au 15 septembre 2011, afin d'assumer l'accueil et le secrétariat de mairie .

- 15 heures par semaine.
- Durée 2 mois
- Rémunération sur la base du 1er échelon IM 295 – IB 297

**Délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix « pour », 2 voix « contre » et 3 abstentions approuve la création du poste, en CDD.

**4.2. Contrat CAE.****Objet.**

En raison d'un nouvel arrêté préfectoral, il n'a pas été possible de prolonger le CAE, les conditions d'accès et de recrutement ayant été modifiées.

Monsieur le Maire propose de procéder à un recrutement dans le cadre de la définition des nouveaux CAE.

**Délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le recrutement d'un nouveau CAE, sous réserve que la qualité des candidatures l'autorise.

**5. RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE D'EAU POTABLE - EXERCICE 2010.**

Monsieur Gérard PIERRE DE LA BRIERE, Adjoint au Maire, commente le rapport annuel sur le service d'eau potable de l'exercice 2010..

**5.1. Territoire.**

Le service d'eau potable du Syndicat de Saint Philbert des Champs regroupe les communes de:Blangy-le-Château, Bonneville-la-Louvet, Fauquernon, Fierville-les-Parcs, Fumichon, Le Breuil-en-Auge, Le Bredent,, Le Faulq, Le Mesnil-sur-Blangy, Le Pin, Les Authieux-sur-Calonne, Manneville-la-Pipard, Moyaux, Norolles, Roques, Saint-Julien-sur-Catonne et Saint-Philbert-des-Champs.

**5.2. Exploitation – par la société Véolia en affermage.**

La société VEOLIA EAU a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à 4530 abonnés (+1,07 % par rapport à 2009).

**5.3. Production – 6 ressources.**

Les ressources propres au syndicat: 2 Captages, 1 Forage ont fourni 638 866 m<sup>3</sup> d'eau traitée.

Les importations des collectivités voisines d'un volume total de 62705 m<sup>3</sup>:

- Lisieux a fourni 2 765 m<sup>3</sup>,
- Syndicat de la Haute Dorette a fourni 6 960 m<sup>3</sup>,
- Syndicat de Production Region Nord Pays d'Auge a fourni 52980 m<sup>3</sup>.

**5.4. Distribution – un réseau de 419 km – 586 132 m3 consommés.**

En 2010 les abonnés domestiques ont consommé 586 132 m<sup>3</sup> (+4,82 % par rapport à 2009) soit en moyenne 197 litres par habitant et par jour

Par ailleurs, un volume total de 62 705 m<sup>3</sup> a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 84,7 % en 2010 (il était de 82,2 % en 2009).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,4 %.

### 5.5. Qualité.

Taux de conformité des analyses de l'eau distribuée.

- analyses bactériologiques officielles DDASS: 100 %
- analyses physico-chimiques officielles DDASS: 100 %
- analyses bactériologiques autocontrôles exploitant: 100 %
- analyses physico-chimiques autocontrôles exploitant: 66,7 %

### 5.6. Prix – 203,78 € pour 120 m<sup>3</sup>.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera en 2011 entre 194,97 € et 203,78 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2011, toutes taxes comprises), avec une variation par rapport à 2010 comprise entre - 30,00 % et - 27,99 %.

Sur ce montant, 48 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 23 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 29 %.

## 6. DEMANDE DE DEGREVEMENT SUR LA PART COMMUNALE ASSAINISSEMENT.

---

### Objet.

La demande formulée par un abonné de dégrèvement sur la part communale, après une fuite d'eau accidentelle.

- |                            |        |
|----------------------------|--------|
| - Consommation 2009-2010 : | 139 m3 |
| - Consommation 2010-2001 : | 328 m3 |

### Délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dégrèvement sur la part communale sur la différence de consommation relevée, soit 189 m3.

## 7. COURRIERS RECENTS

---

## 8. COMPTE RENDUS DES VICE-PRESIDENTS DE COMMISSIONS.

---

### 8.1. Commission du développement durable et de l'urbanisme – Monsieur Gérard PIERRE DE LA BRIERE.

Le Conseil Municipal est informé :

#### 8.1.1. Aménagement de la rue du Général de Gaulle..

##### Objet.

Présentation de l'avant projet d'aménagement par la société ACEMO, lors de la réunion du 21/07/2007.

Proposition de mission complémentaire – société AMENAGEO – relevé altimétrique sur 3 secteurs – montant 930,00 € HT soit 1 112,28 € TTC.

- Secteur parking de l'ancien château d'eau et rue Marcel Proust.
- Future rue en sens unique entre les rues Michel d'Ornano et rue du Général de Gaulle.
- Carrefour du château d'eau - « Harfer » - dans la perspective de l'extension de l'assainissement vers la zone à urbaniser.

##### Délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mission complémentaire et le devis de la société Aménagéo.

#### **8.1.2. Convention avec le propriétaire de la parcelle en bordure de lagune et la Commune de Moyaux.**

##### **Objet.**

- superficie : 1 ha 02 ca,
- terrain communal route du pin.

##### **Délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la signature de la convention de mise à disposition de la parcelle, en compensation d'un don à la commune de 150 € par an.

Les frais de clôture seront à la charge de la commune.

#### **8.1.3. Vente du terrain RENOULT.**

- superficie : 5 ha 48 ca 29 a – au prix de 57 500 € avec frais
- pour labour de 1 ha 88 environ
- prix moyen avec frais : 10 500 € / ha
- 10 ans en terre agricole

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la poursuite de l'étude du projet, et diffère son engagement à la présentation de la proposition de la SAFER.

#### **8.1.4. Vente de la parcelle en arrière de la Poste – superficie : 380 m<sup>2</sup>.**

##### **Objet.**

Proposition de mise en vente de la parcelle.

##### **Délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe de la vente

#### **8.1.5. Extension du réseau assainissement sur la route d'Ouilly-du-Houley, en zone Nh du PLU, sur 280 m**

Le projet consiste en l'extension du réseau d'assainissement sur une longueur 280 m, pour un montant de travaux estimé de 75 000 €, à inscrire au budget assainissement 2012, offrant la possibilité de desservir un lotissement de 6 à 7 pavillons.

Le Conseil Municipal demande à ce qu'une étude globale de viabilisation soit réalisée et étudiée en commission, tenant compte de la sortie sécurisée du futur lotissement

Monsieur Erik SAUCISSE, Conseiller Municipal, souligne que la parcelle propriété de la Commune offre un droit à construire alors la parcelle voisine, propriété privée, n'en bénéficie pas.

#### **8.2. Commission des finances et de l'intercommunalité – Monsieur Jean Claude CALUS.**

Absent à la réunion.

#### **8.3. Commission de l'éducation et des ressources humaines – Monsieur Francis GESLOT.**

Le Conseil Municipal est informé de la procédure de recrutement en cours afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Christian LUST, parti en retraite, et de l'analyse des candidatures

#### **8.4. Commission de la vie et de la promotion communale – Monsieur Benoît CHARBONNEAU.**

Le conseil Municipal est informé :

- Opération nettoyage en concertation avec le MIB et le SIDMA, les 23 et 24 /09/2011 sur un secteur de la commune à déterminer.
- Bulletin Municipal

- Etude de projets utilisant les circuits courts.
- Concours des balcons et jardins fleuris.
- Forum des associations, le 09/09/2011.

**9. QUESTIONS ORALES.**

---

**10. DATES A RETENIR.**

---

- 23/07/2011 : concours des percherons.
- 07/08/2011 : fête communale Saint-Germain